

de paix. C'est aux parties elles-mêmes qu'il revient de trouver un terrain d'entente dans le cadre de négociations tenues conformément à la résolution 242 du Conseil de sécurité qui, de l'avis du Gouvernement, constitue toujours une base valable pour les négociations indispensables au règlement juste et équitable du conflit. Le Canada s'est toujours refusé à interpréter cette résolution ou à en tirer des conclusions qui n'y sont pas expressément formulées. J'estime pour ma part qu'agir autrement serait préjuger de la nature d'un règlement éventuel. Nous avons cependant insisté sur la nécessité pour toutes les parties en présence de s'asseoir à la même table de négociations. Nous comprenons qu'il s'agit là d'une tâche très difficile lorsqu'il en va de la sécurité et de la souveraineté des Etats. Mais si l'on veut arriver à un règlement acceptable à tous les peuples de la région, la négociation est la seule solution possible.

Le gouvernement a accordé son entier appui à toutes les initiatives en ce sens, y compris les efforts tentés par M. Kissinger pour rapprocher Israël et l'Egypte dans un règlement partiel. Nous constatons avec regret que ces efforts n'ont pas porté fruit, mais nous avons bon espoir que de nouveaux éléments permettront d'atteindre l'objectif recherché. Je crois comprendre qu'un appel a été lancé en faveur de la reprise de la Conférence de Genève sur le Moyen-Orient. Personnellement, j'espère qu'il sera possible de trouver une formule permettant à toutes les parties intéressées de participer à la Conférence. Pour que les négociations soient fructueuses, je crois qu'il est essentiel que l'on manifeste de part et d'autre une volonté bien arrêtée de paix. Dans cette optique, compte tenu de l'évolution de la situation et pourvu que les dispositions appropriées aient été prises, un retour à Genève pourrait favoriser la reprise des négociations en vue d'un règlement définitif du conflit.

Dans les efforts qui se poursuivent en vue d'en arriver éventuellement à une paix négociée, il est évident que les Palestiniens ont un rôle à jouer. Il est significatif que le retour à la surface de la question palestinienne dans le conflit au Moyen-Orient ait donné lieu, comme vous le savez tous, à un important débat lors de la dernière session de l'Assemblée générale des Nations Unies. A cette occasion, j'ai à nouveau déclaré que le Canada reconnaît le droit du peuple palestinien de se faire entendre et de participer aux négociations qui doivent sceller son destin. Par ailleurs, j'ai fermement maintenu le refus du Gouvernement de se prononcer sur la forme que devrait prendre la participation des Palestiniens aux éventuels pourparlers à ce sujet. Je crois avoir exposé clairement les vues du Gouvernement selon lequel il s'agit là d'une question qui doit être résolue par les seules parties en cause. La question palestinienne ne peut faire l'objet d'un règlement distinct; elle doit s'inscrire dans le contexte des efforts visant à parvenir à une paix acceptable pour toutes les parties.